

Observation n°254 du 14/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je rédige cette contribution dans le cadre de l'enquête publique relative au projet éolien Engie Green Doussay.

Je suis président de l'Association CVB (Contre Vent à Braye), laquelle œuvre pour la protection de l'environnement naturel et du patrimoine historique du Sud-Touraine.

Le projet objet de l'enquête publique est très proche du secteur que je défends, donc à la fois impactant pour celui-ci et dont les enjeux sont liés aux mêmes problématiques. Je pense en particulier à l'impact sur les 13 espèces d'oiseaux à statut, parmi lesquelles l'Outarde Canepetière, classée CR dans la liste rouge UICN France.

En substance, la présence de deux couples nicheurs, attestée en 2009 dans la zone Natura 2000 située à 3 km au SW de l'aire d'étude immédiate, doit être considérée comme prioritaire aux vues de leur cycle de reproduction et du risque avéré d'extinction de leur espèce. Cela concerne également l'Oedicnème criard et le Busard cendré qui figurent à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Le projet éolien de Engie Green Doussay ne tient pas sérieusement compte de ces paramètres vitaux pour la survie de ces espèces et néglige totalement les enjeux pour pérenniser leur survie.

En plus, les aérogénérateurs de nouvelles génération, de plus en plus géants, sont d'autant plus dangereux pour l'avifaune.

Compte tenu de ces éléments, l'association CVB vous demande de ne pas valider ce projet, lequel représente une réelle catastrophe écologique et non un progrès pour l'humanité.

Cordialement.

Lionel MARC pour Contre Vent à Braye